

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

OBJET :

**ACCUEILS DE
LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT
(ALSH) « SPORT
VACANCES » ET
« ROLAND
BOUDET » -
RÉVISION DES
TARIFS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-60

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Lundi 05 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Stéphane CLOUET et Mme Christine CHATEL.

Monsieur Didier COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

À ce jour, les tarifs appliqués pour les accueils de loisirs « Sport Vacances » et « Roland Boudet » sont les suivants :

	QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS COMMUNE PAR SEMAINE	TARIFS HORS COMMUNE PAR SEMAINE
TARIF 1	QF ≤ 510 € ou Enfant placé en Famille d'Accueil	15,00 €	29,50 €
TARIF 2	511 € ≤ QF ≤ 700 €	17,00 €	31,50 €
TARIF 3	701 € ≤ QF ≤ 999 €	19,00 €	33,50 €
TARIF 4	QF ≥ 1000 € Ou QF ou revenus non communiqués	21,00 €	35,50 €
MINI-CAMP SPORT VACANCES		28,00 €	28,00 €
NUIT AU SEIN DE L'ALSH ROLAND BOUDET		11,00 €	11,00 €
NUIT HORS ALSH ROLAND BOUDET		15,00 €	15,00 €

Ces tarifs ont été fixés par délibération n°2017-81 du 13 novembre 2017, puis révisés pour le seul ALSH « Sport Vacances » à l'été 2020 en raison de la mise en place d'une restauration individuelle qui n'existait pas précédemment.

Depuis ces dates, les coûts supportés par les accueils de loisirs ont augmenté, que ce soit :

- les coûts de la restauration,
- les coûts des animations proposées (tant en ce qui concerne les animations proprement dites que les coûts des transports associés),
- les charges de personnel.

Compte tenu de ces augmentations de charges, il est proposé de réviser les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme indiqué ci-dessous.

Ces tarifs ont été soumis le jeudi 10 novembre 2022 à la commission « Sport - Éducation - Jeunesse - Jumelages », qui les a approuvés.

En outre, les tranches de quotients familiaux proposées sont harmonisées avec celles de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne.

TARIFS ALSH « SPORT VACANCES »

	QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS COMMUNE PAR SEMAINE PROPOSÉS	TARIFS HORS COMMUNE PAR SEMAINE PROPOSÉS
TARIF 1	QF ≤ 400 € ou Enfant placé en Famille d'Accueil	20,00 €	37,00 €
TARIF 2	401 € ≤ QF ≤ 510 €	22,00 €	39,00 €
TARIF 3	511 € ≤ QF ≤ 700 €	24,00 €	41,00 €
TARIF 4	701 € ≤ QF ≤ 900 €	26,00 €	43,00 €
TARIF 5	QF ≥ 901 € Ou QF ou revenus non communiqués	28,00 €	45,00 €
	MINI-CAMP	30,00 €	30,00 €

TARIFS ALSH « ROLAND BOUDET »

	QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS COMMUNE PAR SEMAINE PROPOSÉS	TARIFS HORS COMMUNE PAR SEMAINE PROPOSÉS
TARIF 1	QF ≤ 400 € ou Enfant placé en Famille d'Accueil	20,00 €	37,00 €
TARIF 2	401 € ≤ QF ≤ 510 €	22,00 €	39,00 €
TARIF 3	511 € ≤ QF ≤ 700 €	24,00 €	41,00 €
TARIF 4	701 € ≤ QF ≤ 900 €	26,00 €	43,00 €
TARIF 5	QF ≥ 901 € Ou QF ou revenus non communiqués	28,00 €	45,00 €
NUIT AU SEIN DE L'ALSH ROLAND BOUDET		13,00 €	13,00 €
NUIT HORS ALSH ROLAND BOUDET		17,00 €	17,00 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **APPROUVE** les tarifs applicables aux services ALSH « Sport Vacances » et « Roland Boudet », à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE